

AMÉNAGEMENT DE VOS FOSSÉS :

UNE INITIATIVE PRIVÉE
SOUTENUE ET FINANCÉE

La Communauté de Communes Océan-Marais de Monts en partenariat avec le réseau Natura 2000 accompagne les propriétaires qui souhaitent réaliser des aménagements sur les terrains situés dans le marais.

Les fossés, mares et lagunes situés sur les terrains privés doivent faire l'objet d'un entretien régulier. Ces aménagements réclament des connaissances pointues des milieux et des espèces qui s'y trouvent. C'est pourquoi, la collectivité s'engage à vous apporter une expertise pour vous accompagner dans votre projet.

La Communauté de Communes vous apporte l'expertise nécessaire pour réaliser votre projet et vous met en relation avec l'animateur Natura 2000 du territoire.



DES AVANTAGES FINANCIERS :

Les travaux peuvent être pris en charge par le programme Natura 2000. Vous pouvez également vous engager à entretenir votre terrain en ratifiant une charte de bonnes pratiques Natura 2000 qui prévoit des allègements fiscaux.

Pourquoi entretenir les fossés ?

Pour l'équilibre naturel du marais, l'intégralité des étiers doit être entretenue. Si le réseau principal est géré par les collectivités, l'entretien des fossés situés sur des terrains privés est à la charge des propriétaires. Assurer le bon fonctionnement de ce réseau, c'est garantir la qualité des écosystèmes qui y évoluent et ainsi contribuer activement au maintien de certaines espèces : Anguille d'Europe, Avocette Élégante, Triton...

UN COUP DE POUCE CONTRE LES ESPÈCES INVASIVES

Les espèces invasives, comme la jussie, viennent perturber l'équilibre naturel du marais. L'impact sur la biodiversité locale peut être importante et entraîner la disparition de certaines espèces. La lutte contre ces espèces est prise très au sérieux par les acteurs locaux (collectivités, associations...). C'est pourquoi, nous vous apportons conseil et expertise afin de vous aider à les contenir.



Il y a du nouveau dans votre poubelle. Prochainement, des conteneurs viendront remplacer les sacs bleus utilisés actuellement pour le tri des papiers et journaux. Cette nouvelle mesure vise notamment à améliorer la qualité du service de collecte.

DU BLEU POUR VOS POUBELLES !

DES CONTENEURS POUR TOUS...

Les particuliers et les entreprises résidant sur le territoire vont pouvoir s'équiper de bacs « papier ». Les copropriétés devront, quant à elles, contacter leur syndic si elles souhaitent obtenir des bacs supplémentaires. **Vous pouvez tout de même continuer à utiliser vos sacs bleus : ils seront collectés jusqu'à la fin de l'été.** Les points d'apport volontaire resteront à la disposition des usagers qui n'auraient pas la place de bénéficier d'un nouveau bac.

...BIENTÔT DISPONIBLES

Dès le mois de mars, vous pourrez vous équiper de ce bac bleu. Il sera à retirer aux ateliers municipaux de votre commune. Pour les habitants de Saint Jean de Monts, vous devrez vous rendre au Centre Technique Intercommunal, Zone du Clousis. Ce service est gratuit. Les dates des permanences vous seront communiquées très prochainement via notre site internet et la presse.

Que mettre dans ce bac bleu ? La même chose que dans vos actuels sacs bleus : les papiers – les revues - papier, journaux, magazines, enveloppes sans film plastique.



Pour savoir où déposer vos déchets, rendez-vous sur www.trivalis.fr

Renseignez-vous! Communauté de Communes Océan-Marais de Monts
Centre Technique Intercommunal • Zone du Clousis • Saint Jean de Monts
02 51 59 98 90 • Horaires d'ouverture : lundi au vendredi • 9h à 12h30
www.oceanmaraisdemonts.fr rubrique *Préserver l'environnement*